Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 07/04/2021 à 12h03
Réference de l'AR : 002-210201604-20210401-d2021_51-DE

04b

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 1er avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1er avril à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 26 mars 2021. conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Ophélie NOE-LAVAUZELLE
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme LETRILLARD à Mme ISSAAD ; M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; M. CHAFI à Mme GOSSET ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : M. RATEL Maxime

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....29
Absents ayant donné mandat de procuration.....04
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 07/04/2021 à 12h03
Réference de l'AR : 002-210201604-20210401-d2021_51-DE

Délibération 2021-51

04 - BUDGETS PRIMITIFS 2021 – ADOPTION

b) Pompes funèbres

M. l'adjoint au Maire fait la présentation générale du budget primitif 2021. Il est présenté en équilibre en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

- dépenses et recettes section de fonctionnement : 216 020.46 €
- dépenses et recettes section d'investissement : 218 520.45 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 abstentions),
Vote le budget primitif 2021 tel que présenté.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 7/4/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 8 avril 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.